

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° PM-AC-2026-02-010

Le Maire de MONTUSSAN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu la demande présentée par la société CAPRARO et Cie 33, sise 1270 route de Salignac à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240), pour le 53 route de Caussade à MONTUSSAN (33450) ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du **lundi 9 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026**, la société CAPRARO et Cie 33 est autorisée à effectuer un branchement en eaux potable et un branchement assainissement au 53 route de la Cure à Montussan (33450).

ARTICLE 2 :

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.
Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

Une voie de circulation sera neutralisée dans la zone des travaux, une alternance par feux tricolores sera mise en place.

ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE 5 :

La réfection de la chaussée touchée par une traversée, devra être particulièrement soignée par une reprise avec une surlargeur **de 1 m de part et d'autre de la fouille**. Elle devra être réfectionnée en calcaire + enrobé (suivant l'état actuel de la route). La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. Il sera repris conformément à l'état actuel. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.



MONTUSSAN

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 8 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de MONTUSSAN, la Gendarmerie de CARBON-BLANC, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de SAINT-LOUBES et à la société VEOLIA à POMPIGNAC.

Montussan, le 25 février 2026

Le Maire,

Frédéric DUPIC





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : BAHOU M Prénom : Romain

Dénomination : CAPRARO & Cie 33 Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1270 Route de Salignac

Code postal 33240 Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Pays : FRANCE

Téléphone 0695177243 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : r.bahoum@capraro.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CAPRARO & Cie 33 Prénom : BAHOU M Romain

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1270 Route de Salignac

Code postal 33240 Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Pays : FRANCE

Téléphone 0695177243 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : r.bahoum@capraro.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 53 Extension : Nom de la voie : 53, Route de la Cure,

Code postal 33450 Localité : Montussan

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : BRANCHEMENT EAU POTABLE + BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Date prévue de début des travaux : 09/03/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 09/03/2026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

TRAVAUX SOUS ACCOTEMENT TROTTOIR ET CHAUSSEE, LA RÉFECTION SERA RÉALISÉE PAR L'ENTREPRISE PÉPERIOT.
LA DURÉE EFFECTIVE DES TRAVAUX N'EXCÉDERA PAS 2 JOURS. LA CIRCULATION SE FERA SI BESOIN PAR FEUX TRICOLORES.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

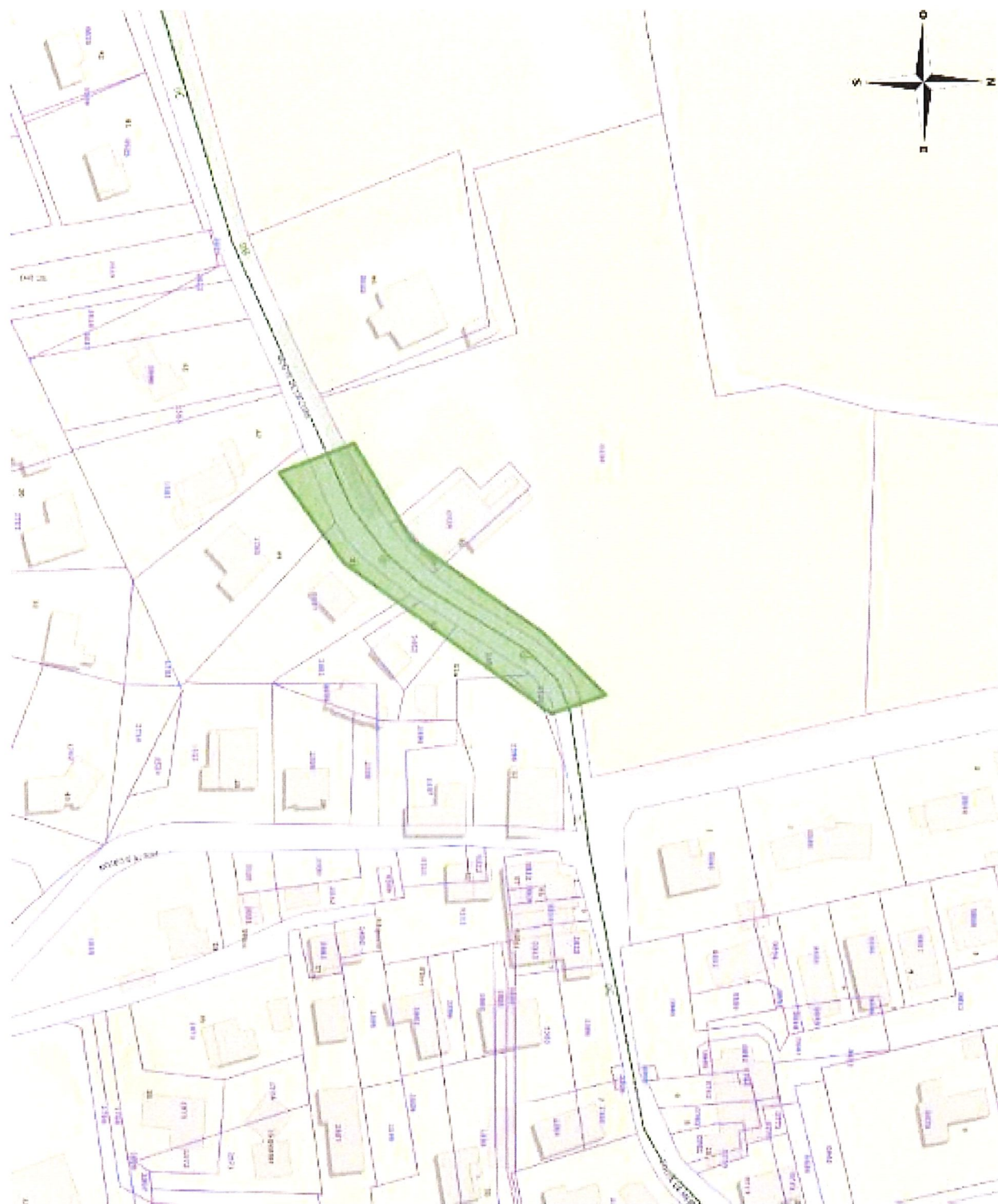
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ST ANDRE DE CUBZAC Romain BAHOU

Le :24/02/2026

Nom : CAPRARO & Cie Prénom : Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.421011 44.884559 -0.420912 44.884379 -0.420608 44.884534 -0.420099 44.885034 -0.420161 44.885164 -0.420371 44.885015 -0.420684 44.884698 -0.421011 44.884559</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>